



Avenir Secours



PRIME JEUX OLYMPIQUES #4

Chers collègues et amis SPP et PATS,

A notre demande, vos représentants SUD et Avenirs-Secours ont été reçus en préfecture vendredi 19 juillet dernier pour une nouvelle réunion de négociation concernant l'attribution d'une prime JOP aux PATS et SPP.

Ce RDV a eu lieu en présence du directeur départemental et métropolitain Emmanuel CLAVAUD, du chef de l'EMIZ sud-est du DRH, du DPOS et du DGT.

POSTULAT

- Les JOP sont issus d'une décision prise en juin 2017 à Limas au Pérou (7 ans d'impréparation !)
- C'est un événement planétaire, qui est organisé par l'État français
- Les décrets français précisant les mesures d'accompagnement datent du 8 juillet 2024, soit 16 jours avant le début des JOP
- Le ministre de l'Intérieur a acté la suppression des congés aux policiers, gendarmes, soignants et sapeurs-pompiers professionnels
- Les ministres, dont le ministre de l'Intérieur, ont acté l'attribution d'une prime aux policiers 1900€, d'une prime aux soignants 2500 à 1600 €, les agents de la RATP, et les agents de la propreté

HISTORIQUE

- Aucune prime n'était prévue pour les sapeurs-pompiers et les personnels techniques et administratifs et spécialisés
- Arrive, enfin, le principe d'une prime payée à 50% par l'état sous condition que les 50 % restant soient pris en charge par les collectivités locales : SDIS et leurs financeurs respectifs [Refus total des financeurs]
- Le gouvernement a alors revu sa copie et accepté très récemment de verser sa participation de 50% sans condition de versement de participation des financeurs des SDIS
- L'ensemble des financeurs des SDIS de France se sont coordonnés et AUCUN ne paiera de prime à ses agents SPP et PATS



Avenir Secours



PRINCIPES DES NEGOCIATIONS

#1 Si prime il y a, c'est bien l'ensemble des agents SPP ET PATS engagés dans l'organisation de près ou de loin qui doivent la percevoir.

#2 Nous avons demandé et obtenu le principe de péréquation (ou *pot commun*) de façon à ce que tous les agents en bénéficient, un principe de solidarité entre statut.

#3 Nous souhaitons qu'aucune majoration du temps de travail ne soit imposée pour bénéficier d'une prime.

#4 Nous ne souhaitons pas être la variable d'ajustement de l'État et des financeurs locaux qui se renvoient la balle concernant le financement de la prime.

ÉVOLUTIONS DES NEGOCIATIONS

EVOLUTION DES PROPOSITIONS D'INDEMNISATIONS DANS LE CADRE DES JO POUR LES AGENTS DU SDMIS			
10/07/2024	PATS #1	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Compensation du temps de présence sur les dispositifs 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Versement d'IHTS, soit pour 12 H environ 240 € par agents ➤ Ou récupération de temps de travail ➤ Ou versement sur CET (selon modalités)
	SPP No #1 (Garde à replanifier)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Attribution d'IHTS (calculé sur une garde de jour à planifier en fin d'année) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 G12 par agent ➤ Ou versement CET (selon modalités)
	SPPo #1	<ul style="list-style-type: none"> ➤ IFTS SPPO soit environ 100 € par agent 	
16/07/2024	PATS #2	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Compensation du temps de présence sur les dispositifs 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Versement d'IHTS, soit pour 12 H environ 240 € par agents ➤ Récupération de temps de travail ➤ Versement CET (selon modalités)
	SPP No #2 (Planning maintenu pour ceux qui le souhaitent)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 2 propositions : - L'une avec majoration du temps de travail - L'une sans majoration 	<p style="text-align: center;">Au choix :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Versement d'IAT SPPNO soit environ 100 € par agent ou ➤ 1 IHTS calculée sur une G12 de nuit par agent, soit environ 380 euros
	SPPo #2	<ul style="list-style-type: none"> ➤ IFTS SPPO soit environ 100 € par agent 	
19/07/2024	PATS #3	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Versement d'IHTS, soit pour 12 H environ 240 € par agents (11 dates et 10 PATS par date) ➤ Compensation du temps de présence sur les dispositifs ➤ Possible récupération de temps de travail ➤ Possible versement CET (selon modalités) 	
	SPP No #3 (Planning maintenu)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une prime d'environ 200€ unique pour 1200 agents sans majoration du temps de travail. 	
	SPPo #3		



Avenir Secours



Les représentants SUD ont remis un préavis de grève en main propre au directeur et à la Préfète, car nous estimons que les 50% de financement par l'État sont insuffisants au regard d'un événement planétaire organisé par la France.

https://www.bfmtv.com/lyon/les-pompiers-du-rhone-depositent-un-preavis-de-greve-pour-la-periode-des-jeux-olympiques_AN-202407190781.html

Les premières épreuves lyonnaises démarrant ce mercredi 24 juillet, nous attendons une réponse officielle de nos autorités avant cette date.

Nous espérons aboutir avec l'État et les financeurs locaux des SDIS, à des accords acceptables par tous, afin d'éviter un mouvement de grève qui serait regrettable à quelques jours du début des JOP.

Comme à notre habitude, nous serons à votre disposition pour vous expliquer et vous accompagner.

Merci pour votre attention et votre confiance.

